

Mairie de SAINT-LOUP-DU-GAST
2 Place de la Mairie
53300 SAINT-LOUP-DU-GAST

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Juin 2019 à 20 h 15

Présents: MM. BARBÉ, LE RAI, BIGOT, GERVAIS, CHATELLIER, MME MAIGNAN.

Absents: MM. FRÉARD, GUILLOUX excusés, MME TESNIERE

Secrétaire: M. LE RAI

ACTIVITÉ VÉLO-RAIL

Le conseil décide d'embaucher 2 étudiantes Melles Léonie GAINON et Lucie FONTAINE domiciliées dans la commune en emploi saisonnier afin d'assurer l'accueil du vélo-rail du 1^{er} juillet au 31 août 2019 . Un abri pique-nique de 60 m² en bois sera aménagé sur le site à côté des tables existantes. La commune a reçu l'accord du Département propriétaire du terrain. Les demandes de subventions sont en cours, les travaux seront réalisés en septembre.

MISE A DISPOSITION PERSONNEL COMMUNAL 2019-2020

Les conventions de mise à disposition de deux agents de la commune sont renouvelées pour l'année scolaire 2019/2020 comme suit :

- mise à disposition de Mme Béatrice GRASSET à la commune de Chantrigné à raison de 34 h par semaine sur le temps scolaire
- mise à disposition de Mme Catherine BIGOT à la commune d'Ambrières-les-Vallées le midi à raison de 2 h par jour sur le temps scolaire.

ACHAT D'EQUIPEMENT POUR SALLE DES FÊTES

Le conseil décide de procéder au remplacement du lave-vaisselle et du réfrigérateur de la salle des fêtes en service depuis de nombreuses années et devenus vétustes. Le devis de la société FCPL de Laval est accepté pour la fourniture d'un lave-vaisselle industriel à 2885 € HT et d'une armoire froide positive blanche à 1134 € HT. Ces équipements seront installés prochainement.

FIBRE OPTIQUE : ADRESSAGE

Le conseil municipal valide le travail réalisé par la commission voirie-urbanisme concernant le projet d'adressage qui sera mis en place cette année dans la commune. Cette action municipale imposée par la loi répond à l'amélioration de la sécurité (services d'urgence, gendarmerie), à l'efficacité des services (courrier, fibre optique, livraisons) grâce à une localisation du domicile de chacun à partir d'une adresse précise et normalisée.

Sont ainsi créés, les voies et chemins suivants : route de St-Fraimbault, chemins de l'Anglècherie, du Bignon, de la Morteuvre, de l'Auguisière, route de Montreuil, chemins de la Foucaudière des Bondis, de la Bonnevière, de la Contrie, des Rues, de la Mortrie, route de Chantrigné, chemin de la Livonnaire, route du Fresne, route d'Ambrières, route du Gué-Breton, route de la Monnerie, chemins des Edouvelles, de la Terrie, , de la Donnelière, de la Heudelière, du Lac, de la Pérette, de Gênes, de la Frêtelière, du Gué de Gênes, des Etangs, de Cordouan, des Bouillonnetts, du Viaduc, de l'Aucherie, de la Vallée du Rouilly. Chaque foyer en campagne recevra un courrier de la mairie avec sa nouvelle adresse ainsi qu'une plaque de numérotation.

Pour rappel, l'adressage dans le bourg est en place depuis plusieurs années.

PLUi : AVANCEMENT DU DOSSIER

Le maire informe le conseil de l'avancement du dossier : les différentes phases du processus d'élaboration du PLUi, à savoir : diagnostic, PADD, règlement et zonage et conformément au code de l'urbanisme ; le conseil communautaire dans sa séance du 22 mai 2019 a prononcé l'arrêt du PLUi et entériné le bilan de la concertation.

Le rapport de présentation, l'ensemble des pièces constitutives ainsi que les cartes de zonage ont été transmises aux communes.

Suite à l'arrêt du PLUI, la procédure va conduire à consulter les personnes publiques associées ainsi que les communes et cela pendant 3 mois, le conseil municipal pourra durant cette période faire des remarques et au terme émettre un avis. Une enquête publique suivra et sera ouverte de septembre à octobre 2019. En novembre modification éventuelle des documents avec intégration des avis des communes, des PPA, des observations du public et des remarques de la commission d'enquête. Le PLUI devrait être approuvé en décembre 2019.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 07 Juin 2019

**Le Maire,
Marcel BARBÉ**